

Règlement du concours

«Gagnez un voyage à Venise» Juillet-Août-Septembre 2018

Article 1

Le concours est organisé par l'ASBL Domaine du Château de Seneffe dont le siège social est établi à 7180 Seneffe, rue Plasman 7-9 (Belgique).

Article 2

La participation au concours est payante.

Le concours est ouvert à toute personne munie d'un questionnaire délivré et validé uniquement au comptoir d'accueil du Musée de l'orfèvrerie de la FWB-Château de Seneffe en échange d'un accès payant.

Article 3

Le concours se déroule du 01/07/2018 jusqu'au 30/09/2018 à 18h inclus.

Article 4

Le présent concours est ouvert à toutes les personnes physiques majeures (+ 18 ans) résidant en Belgique. Pour un ticket payant, un questionnaire. Lors des premiers dimanches gratuits, (les 01/07, 05/08, 02/09), le concours reste accessible en échange d'une entrée payante.

Article 5

Pour pouvoir participer et sous peine d'exclusion, l'intéressé devra transmettre ses **coordonnées personnelles** (nom, adresse, téléphone) et son **adresse email**. Il devra accepter que celle-ci serve à l'envoi de la newsletter générale.

Nous tenons à vous informer que les données collectées le sont uniquement pour vous communiquer nos activités, visites, expositions, animations organisées au Domaine de Seneffe. Vos données ne sont en aucun cas transmises à des tiers. Et si par la suite vous désiriez vous désinscrire, il vous suffit de suivre le lien de désinscription situé en bas de la newsletter.

Article 6

Pour concourir, les participants doivent répondre à un questionnaire - qui leur est remis à l'Accueil du Musée et validé une première fois, en échange d'une entrée payante -, ainsi qu'à une question subsidiaire. Ils peuvent parcourir le parc et le château à la recherche des réponses. Ils doivent faire valider une deuxième fois leur questionnaire à l'Accueil et le mettre dans l'urne située dans le hall d'accueil.

Article 7

Sera considérée comme gagnante, la personne ayant répondu correctement aux trois premières questions et qui aura donné à la question subsidiaire, la réponse correcte ou s'en rapprochant le plus.

En cas d'ex-aequo entre les réponses à la question subsidiaire, cet ex-aequo sera départagé par tirage au sort.

Le gagnant sera personnellement et uniquement averti par mail au plus tard le 10 octobre 2018 avec confirmation par celui-ci de ses coordonnées avant le mercredi 17 octobre à minuit et de la manière dont ce prix lui sera remis. En cas de non-retour du gagnant, avant le 18

octobre, le prix sera remis à quelqu'un d'autre, répondant aux critères de sélection mentionnés.

Article 8

En aucun cas le lot ne pourra être échangé en espèces ou en d'autres avantages en nature. Le prix ne peut être revendu par le gagnant.

Le prix du concours est : Un voyage de deux jours à Venise

Ce voyage pour 2 personnes adultes sera organisé entre novembre 2018 et mars 2019, à l'exception des congés scolaires et du Carnaval de Venise (23/02 au 05/03/19). Vols au départ de Charleroi, taxes aéroportuaires comprises, hôtel, petits déjeuners (3 jours et 2 nuits), et 3 repas.

Article 9

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 10

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que le nom du gagnant. Aucun membre du personnel n'est habilité à donner les réponses.

Article 11

Le gagnant du concours accepte que son nom soit mentionné sur la page Facebook du Domaine de Seneffe.

Article 12

Ne peuvent participer à ce concours : les membres du personnel de l'ASBL Domaine du Château de Seneffe, les membres du Conseil d'administration de l'ASBL Domaine de Seneffe, les collaborateurs extérieurs réguliers ainsi que leur famille proche ou conjoints habitant sous le même toit.

Article 13

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

Éditeur responsable : Philippe Fontaine, Administrateur délégué asbl Domaine de Seneffe